



BULLETIN D'ADHÉSION
OFFICE DES SPORTS YONNAIS 2020

Voici les conditions d'adhésion à l'association OFFICE DES SPORTS YONNAIS pour l'année civile 2020 :

- Pour les associations comptant 1 à 20 adhérents (année N-1), le montant de la cotisation est de 50€.
- Pour les associations comptant 21 à 50 adhérents (année N-1), le montant de la cotisation est de 70€.
- Pour les associations comptant 51 à 100 adhérents (année N-1), le montant de la cotisation est de 100€.
- Pour les associations comptant 101 à 200 adhérents (année N-1), le montant de la cotisation est de 150€.
- Pour les associations comptant plus de 201 adhérents (année N-1), le montant de la cotisation est de 200€.

BULLETIN D'ADHÉSION
OFFICE DES SPORTS YONNAIS 2020
à compléter

L'association.....représentée
par..... en qualité de..... adhère à l'association
OFFICE DES SPORTS YONNAIS pour l'année civile 2020 et déclare avoir pris connaissance du
Règlement Intérieur de l'association.

*Merci de bien vouloir nous renvoyer ce bulletin dûment complété au 36. impasse Joseph Guillemot,
85 000 La Roche s/Yon, accompagné de la fiche de renseignement complétée et du règlement.*